

Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N
du 23 juillet à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.
LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.
BERLANDI Jacques, COSTEROUSSÉ Julien, DESCHAMPS Alain, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
ARGAUD Laurent pouvoir à SYLVESTRE Vincent
BOURDIN Ghislaine pouvoir à VIOUGEAS Jean-Louis
DODIN Boris
FROMENTOUX Isabelle
PREZEL Daniel pouvoir à DESCHAMPS Alain

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 16 juillet 2018

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour :
Consultations des travaux de voirie 2018.
Accord à l'unanimité.

Délibérations :

**1. ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA
CONCERTATION**

Monsieur le Maire, informe que le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été finalisé.
Le projet présenté ce jour constitue l'aboutissement du travail de traduction réglementaire, des objectifs définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à partir des enjeux dégagés dans le diagnostic initial.
Ce projet, après validation par le Conseil Municipal, sera soumis à l'examen des personnes publiques associées, services de l'Etat notamment, et à consultation de la C.D.P.E.N.A.F. (commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers). Ces différents organismes et cette commission auront 3 mois pour donner leur avis (à défaut celui-ci sera réputé favorable).
Le projet de PLU, accompagné des avis reçus, sera ensuite soumis à une enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen pourra faire part de ses observations ;
Après l'enquête publique, le projet pourra être ajusté pour prendre en compte les avis des personnes publiques ou des remarques émises à l'enquête.
Le projet de PLU pourra alors être approuvé par une dernière délibération de l'assemblée municipale.
Unanimité.

**2 DEVIS DE PRESTATION POUR LA MISE EN OUVRE DU REGLEMENT GENERAL SUR
LA PROTECTION DES DONNEES.**

Des compléments d'informations sur la prestation sont demandés et la décision reportée au prochain conseil.
Unanimité

1. MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PISCINE EN ACTIVITE DE LA ROCHE DE GLUN.

Considérant le risque de fermeture de la piscine municipale de la Roche de Glun,
Considérant l'intérêt communautaire de cet équipement, complémentaire en période estivale au centre aquatique LINAE situé à TAIN L'HERMITAGE,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, SOUHAITE que la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO, en plein accord avec la Commune de La Roche de Glun, étudie toutes les possibilités de soutien pour la pérennité de la piscine municipale.

2. DEVIS POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE RUE DU QUAI.

A 12 voix pour et 1 abstention le conseil valide le devis de DMN d'un montant de 2 436 € TTC pour la réalisation d'un relevé topographique.

Informations nécessaires à la poursuite de l'étude d'aménagement de la digue actuellement en cours.

3. DEVIS POUR MATERIEL DE VOIRIE.

Après discussion, le conseil propose une réflexion sur une location longue durée sans option d'achat et/ou l'achat de prestation plutôt que l'acquisition de matériel très peu utilisé.

4. MARCHE DE TRAVAUX POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2018 - CHOIX DU CANDIDAT.

Trois sociétés ont été sollicitées pour les travaux d'entretien de voirie du Chemin de la Garde et ont proposé leur offre telle que décrite ci-dessous :

- SCR de Loriol sur Drôme pour 13 285 € HT ;
- E26 de Portes les Valence pour 14 251 € HT ;
- EVTP de Boulieu les Annonay pour 13 162,50 € HT.

Unanimité pour retenir l'entreprise EVTP.

Questions diverses :

Aide sociale

Panneau pocket

Fin de la séance à 22h15